

PRÉSIDENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Le Président,

Direction de la Communication

Hôtel du Département
2 rue Paul-Louis Courier
CS 11200
24019 Périgueux Cedex

COMMUNIQUÉ À L'ATTENTION DES RÉDACTIONS

Date : 21/09/2022

Objet : Travaux RD 29 falaises de Badefols-sur-Dordogne

Travaux sur la falaise à Badefols-sur-Dordogne : la RD29 fermée à la circulation du 3 octobre au 18 novembre

Le Conseil départemental de la Dordogne va engager les travaux de dévégétalisation de la falaise dont il est propriétaire et située au Nord-Est du centre-bourg de Badefols-sur-Dordogne, en rive gauche de la rivière Dordogne, en aval de la centrale hydroélectrique EDF, en surplomb de la route départementale n°29.

Il s'agit d'une falaise 400 mètres linéaires et de 20 m à 70 m de haut, globalement subverticale, et surmontée d'un versant boisé en pente.

Sur la moitié du linéaire, des ouvrages de sécurisation, de type grillage et filet pendus, sécurisent la route contre d'éventuelles chutes d'éléments rocheux.

Un premier diagnostic de stabilité rocheuse a été réalisé et a mis en évidence la présence :

- d'une végétation localement dense sur le front rocheux, la crête et sur les ouvrages de protection existants,
- d'une forêt dépérissante sur le talus amont du front rocheux, représentant des risques importants de chutes sur la route départementale 29 et les ouvrages de protection en contrebas.

Cette végétation rend impossible le diagnostic géotechnique détaillé de la paroi et des ouvrages existants et, par conséquent, la définition du projet de confortement de la falaise.

C'est pourquoi, une première phase de travaux va être engagée par le Département et a pour objet :

- la dévégétalisation complète du linéaire de paroi et des ouvrages, sur 400 mètres linéaires, afin de compléter le diagnostic des ouvrages,
- l'abattage des arbres situés respectivement, dans les 5 mètres du bord de crête sur le linéaire de paroi équipée (200 mètres linéaires), et dans les 10 mètres du bord de crête sur le linéaire de paroi non équipée (200 mètres linéaires).

Cette première phase sera suivie d'une seconde phase de travaux consistant au confortement de la falaise et à la reprise éventuelle des ouvrages de protection en place afin d'assurer la sécurité des usagers de la route.

L'entreprise RTS a été désignée pour réaliser cette première phase, estimée à 260.000 € TTC.

Les travaux sont programmés du **3 octobre au 18 novembre 2022**.

Afin d'assurer la sécurité des usagers, la route départementale n°29 **sera interdite à toute circulation pendant cette période**.

Des déviations seront mises en place pour tous les véhicules entre le Buisson-de-Cadouin et Lalinde via Beaumont et le Bugue :

- dans le sens le Buisson-de-Cadouin vers Lalinde, la déviation empruntera les routes départementales n°51^E et 31^{E1} en direction du Bugue, puis la Route départementale n°703 jusqu'à Lalinde via Pézuls
- dans le sens Lalinde vers Le Buisson-de-Cadouin, la déviation empruntera la route départementale n°660 jusqu'à Beaumont-en-Périgord, puis la route départementale n°25 en direction du Buisson-de-Cadouin.

Les usagers sont invités à prendre leurs dispositions.